

Vaccin nonavalent contre le virus du papillome humain (VPH9) offert dans le cadre du programme ontarien de vaccination contre le VPH à risque élevé : information pour les patients

La présente fiche d'information contient des renseignements de base seulement. Elle n'a pas pour but de fournir des conseils médicaux, un diagnostic ou un traitement ni de les remplacer. Consultez toujours un professionnel de la santé au sujet d'un problème de santé, le cas échéant, et avant d'apporter des changements à votre régime alimentaire, à votre mode de vie ou à votre traitement.

À compter du 5 septembre 2017, l'Ontario offrira le vaccin VPH9 dans le cadre du programme de vaccination contre le VPH à risque élevé.

Qui sera admissible au vaccin VPH9?

Les personnes admissibles comprennent les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, qui sont âgés de 26 ans et moins, qui s'identifient comme des hommes homosexuels et bisexuels, ainsi que certaines personnes qui s'identifient comme des personnes transgenres, et qui n'ont pas commencé leur série de vaccins contre le VPH avant le 5 septembre 2017.

Qu'est-ce que le VPH?

Le VPH, abréviation de virus du papillome humain, est très répandu dans le monde entier. Le VPH est contracté lors d'activités sexuelles impliquant un contact intime de peau à peau avec une personne infectée (qui peut ne pas avoir de signes ou de

symptômes). Il existe divers types de VPH. Certains types peuvent être à l'origine de verrues génitales. D'autres types peuvent causer un cancer, tel que les cancers anal et du pénis chez les hommes.

Qu'est-ce le vaccin VPH9?

L'utilisation du VPH9 (GardasilMD 9) a été autorisée au Canada en février 2015. En décembre 2016, ce vaccin a été approuvé dans le cadre d'une série à 2 doses pour les personnes âgées de 9 à 14 ans et d'une série à 3 doses pour les personnes qui commencent leur série de vaccins à compter de leur 15e anniversaire de naissance, ainsi que pour les personnes immunodéprimées.

Le vaccin VPH9 remplacera le vaccin VPH4, qui est le vaccin utilisé

actuellement dans le cadre du programme ontarien de vaccination financé par le secteur public.

Comment le vaccin VPH9 diffère-t-il du vaccin VPH4 ?

Le VPH4 tout comme le VPH9 protègent contre les VPH des types 16 et 18 qui causent approximativement 70 pour cent des cancers anogénitaux. Le VPH4 et le VPH9 peuvent prévenir approximativement 90 pour cent des verrues génitales provenant des VPH des types 6 et 11.

L'immunisation par le vaccin VPH9 peut prévenir jusqu'à un autre 14 pour cent des cancers anogénitaux causés par les cinq autres types de VPH, soit les types 31, 33, 45, 52 et 58.

Pourquoi dois-je me faire vacciner contre le VPH?

Il est estimé que sans la vaccination, 3 Canadiens sexuellement actifs sur 4 contracteront le VPH pendant leur vie. Les risques de contracter des infections et des verrues génitales persistantes liées au VPH sont environ 3 fois plus élevés chez les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes que chez les hommes hétérosexuels. Les risques de présenter un cancer anal est 20 fois plus élevé chez les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes que chez les hommes hétérosexuels. Les infections provenant des types les plus fréquents de VPH peuvent être évitées au moyen du vaccin contre le VPH utilisé en Ontario.

Comment puis-je me faire vacciner gratuitement contre le VPH?

Le vaccin contre le VPH est disponible au bureau de santé publique de votre région. Pour trouver celui qui se trouve dans votre région, consultez le site Web <https://www.ontario.ca/locations/health/index.php?lang=fr>.

Quel est le calendrier de vaccination recommandé?

L'âge atteint à la première dose et les antécédents médicaux et de vaccination d'une personne permettent de déterminer le vaccin contre le VPH qui doit lui être administré en une série de 2 ou de 3 doses. Pour que toutes les doses soient financées par le secteur public, la série doit être commencée et terminée avant d'avoir atteint 27 ans.

Vous devez recevoir toutes les doses recommandées pour obtenir une pleine protection. Communiquez avec le bureau de santé publique de votre région ou votre professionnel de la santé pour que l'on vous recommande le calendrier de vaccination qui vous convient.

Quel vaccin contre le VPH vais-je recevoir si j'ai commencé la série de vaccins avec le VPH4, mais que je n'ai pas encore terminé la série?

Les personnes admissibles qui ont commencé la série de vaccins contre le VPH avec le vaccin VPH4 termineront leur série avec le VPH4.

Cette ligne directrice est conforme aux recommandations des experts nationaux en immunisation, qui recommandent d'utiliser le même type de vaccin contre

le VPH pour terminer une série de vaccins.

Comment le vaccin contre le VPH agit-il?

Le vaccin contre le VPH assure une protection contre les risques d'infection à l'un des types de VPH présents dans le vaccin. Ce vaccin agit le plus efficacement lorsque les personnes sont vaccinées avant de devenir sexuellement actives. Cependant, le vaccin est aussi recommandé pour les personnes qui sont sexuellement actives, car elles peuvent ne pas avoir été infectées par le VPH, et risquent peu d'être infectées par les types de VPH présents dans le vaccin.

Le vaccin contre le VPH ne traitera pas une infection existante au VPH ou des verrues anogénitales, des cancers et des lésions précancéreuses associées.

Le vaccin contre le VPH9 est-il sûr?

Le vaccin contre le VPH **est très sûr et très efficace**. Il a été rigoureusement testé et évalué avant d'être approuvé par Santé Canada. L'utilisation du vaccin contre le VPH a été approuvée dans plus de 100 pays. Plus de 175 millions de doses ont été distribuées partout dans le monde entier. La surveillance intensive continue qui est exercée à l'échelle du Canada et du monde entier continue de démontrer que le vaccin contre le VPH est très sûr.

Y a-t-il des effets secondaires?

Avant de recevoir un vaccin, vous devriez toujours discuter des bienfaits et des risques qui lui sont associés avec votre professionnel de la santé. Il a été

démonstré que Gardasil^{MD} 9 est généralement bien toléré.

Toutefois, comme pour tous les vaccins, il peut provoquer des effets secondaires, dont les plus courants sont bénins. Ils comprennent la douleur au bras et l'enflure ou l'apparition d'une rougeur au point d'injection. Les autres effets secondaires signalés sont les étourdissements, les nausées, les maux de tête, la fièvre et les évanouissements.

Les risques de réaction grave au vaccin contre le VPH sont extrêmement faibles.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre le VPH?

Vous ne devriez pas recevoir le vaccin contre le VPH si vous :

- avez eu une réaction allergique qui menace la vie (aussi connue sous le nom de réaction anaphylactique) à une dose de vaccin contre le VPH; ou
- avez eu une réaction allergique grave à l'une des composantes du vaccin contre le VPH ou de son contenant.

Dans tous les autres cas, y compris celui où vous avez déjà présenté des effets secondaires après avoir reçu une dose de vaccin contre le VPH, si vous êtes malade ou si vous avez de la fièvre le jour de l'administration du vaccin, consultez le personnel du bureau de santé publique de votre région ou votre professionnel de la santé.

Quand dois-je communiquer avec mon professionnel de la santé?

Avisez immédiatement le bureau de santé publique de votre région ou votre professionnel de la santé si vous présentez des symptômes inhabituels ou graves après avoir reçu le vaccin contre le VPH.

J'ai plus de 26 ans. Puis-je tout de même recevoir le vaccin gratuit contre le VPH?

Le vaccin gratuit contre le VPH n'est pas admissible à compter du 27^e anniversaire de naissance d'une personne. Veuillez vous renseigner auprès de votre professionnel de la santé sur les avantages potentiels de la vaccination contre le VPH après 26 ans. Les personnes non admissibles au vaccin gratuit contre le VPH peuvent l'acheter dans les pharmacies de l'Ontario. Certains régimes privés d'assurance-santé peuvent aussi offrir une couverture pour le vaccin.

À quels autres vaccins suis-je admissible?

Communiquez avec le bureau de santé publique de votre région ou votre professionnel de la santé pour savoir quels autres vaccins financés par le secteur public vous pourriez recevoir.

Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Communiquez avec le bureau de santé publique de votre région pour obtenir de plus amples renseignements sur le VPH et le vaccin contre le VPH sur le site Web

<https://www.ontario.ca/locations/health/index.php?lang=fr>.

Le site Web

<http://santesexuelleontario.ca/> contient de plus amples renseignements sur le VPH, le vaccin contre le VPH et les programmes à risque élevé.